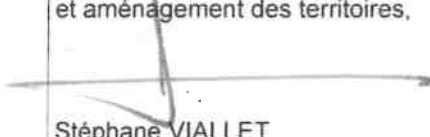
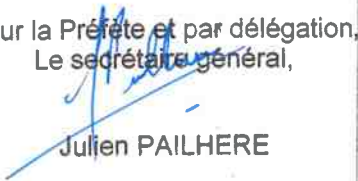


FICHE SIMPLIFIEE
DOSSIER CDNPS

Formation UTN

INTITULE DU DOSSIER	Commune de Saint Alban des Villards Création d'un refuge non gardé au lieu-dit Combe Orsière
NOM DES RAPPORTEURS	DDT - SPAT : Florence ROUVIER et Pauline SOBOL
DATE DE LA CDNPS	23/09/2025
VOTE	Avis favorable à l'unanimité sous réserve de : • compléter l'analyse des enjeux environnementaux par le passage d'un écologue en amont du dépôt d'autorisation d'urbanisme et adapter le projet si présence d'enjeux forts. Cette condition devra être inscrite dans l'OAP ; • mettre en œuvre la séquence ERC en phase travaux ; • préciser les conditions d'alimentation en eau (qualité de l'eau) de ce refuge destiné à accueillir du public ; • de préciser davantage les caractéristiques architecturales du projet afin de garantir sa bonne insertion paysagère (ex. ajouter une esquisse du bâtiment). Pour cela, il est recommandé de réaliser un échange avec l'architecte et le paysagiste conseils de l'État en amont du dépôt de la demande d'urbanisme. • même si l'usage envisagé est plutôt estival, confirmer la présence d'un espace accessible en permanence afin de lever toute ambiguïté sur sa qualification de refuge telle que définie à l'article D326-3 du code du tourisme.
ECHANGES (ne rien remplir en cas de vote unanimement favorable)	
SIGNATURES	Rapporteur : <u>P. SOBOL</u> Le chef du service planification et aménagement des territoires,  Stéphane VIALLET Président : Pour la Préfète et par délégation, Le secrétaire général,  Julien PAILHERE